



DEPARTEMENT

des

Bouches du Rhône

Arrondissement d'AIX

(Loi du 5 Avril 1884 – Article 56)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DE LA
COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE**

Séance du jeudi 19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi dix-neuf septembre à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Convention SMED13 - Travaux d'enfouissement boulevard de la République

Date de la convocation : vendredi 13 septembre 2024

Secrétaire de séance : Monsieur Michel ROUX

PRESENTS :

M. ISNARD

M. ROUX, Mme BONFILLON, M. YTIER, Mme BAGNIS, M. VERAN, Mme SOURD, M. CARUSO, M. BELIERES, Mme GUILLORET

M. CUNIN, Mme MALLART, M. BOUCHER, M. DECOUTURE, Mme WEITZ, Mme THIERRY,

M. ALVISI, Mme CASORLA, Mme SAINT-MIHIEL, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme

MERCIER, M. BARRIELLE, Mme COSSON, M. DIAZ, M. ORSAL, Mme BOUSQUET-FABRE,

M. YAHATNI, Mme FIORINI-CUTARELLA, Mme ARAVECCHIA, M. HAMOU, M.

HAKKAR, M. CAPTIER, M. JENTA

POUVOIRS :

Mme GOMEZ-NAL (donne pouvoir à M. ISNARD), M. BLANCHARD (donne pouvoir à Mme MALLART), Mme PIVERT (donne pouvoir à Mme THIERRY), Mme BOSSHARTT (donne pouvoir à Mme WEITZ), M. MOFREDJ (donne pouvoir à Mme COSSON), Mme VIVILLE (donne pouvoir à Mme ARAVECCHIA), Mme BRAHEM (donne pouvoir à Mme BOUSQUET-FABRE), Mme FOPPOLO-AILLAUD (donne pouvoir à Mme SAINT-MIHIEL)

EXCUSES :

M. CALENDINI (absent excusé)

CH/MA

8.3

Services Techniques Municipaux

Convention SMED13 - Travaux d'enfouissement boulevard de la République

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5212-24 et L.1111-10 ;

Vu le Code de l'Énergie, et notamment l'article L. 321-8.

Dans le cadre de l'embellissement du cadre de vie, la Ville poursuit sa collaboration avec le Syndicat Mixte d'énergie du département (SMED13) à travers des programmes de travaux d'effacement des réseaux aériens de distribution d'énergie électrique et de communication électronique.

Compte tenu du projet de la ville de requalifier le Boulevard de la République, des conventions de financement de travaux doivent être conclues avec le SMED13 pour réaliser le programme d'enfouissement des réseaux précités sur tout le linéaire de cette voirie communale, divisé en une partie Ouest et une partie Est. Il est rappelé à ce stade que la commune conduira une opération permettant de requalifier la voie, de redimensionner les cheminements piétons et de créer une piste cyclable à double sens.

En ce qui concerne les réseaux de distribution électrique pour la partie Ouest, le montant de l'opération est estimé à 335 457 € HT, dont 82 % reviennent à la charge de la Ville soit 275 457 € HT.

En ce qui concerne les réseaux de distribution électrique pour la partie Est, le montant de l'opération est estimé à 349 336 € HT, dont 82 % reviennent à la charge de la Ville soit 289 336 € HT.

Pour ce qui est des réseaux de télécommunication électroniques, la Ville prendra en charge les dépenses de génie civil inhérentes soit 212 341 € TTC.

Je vous invite à autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de financement de travaux correspondantes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

- APPROUVE les termes des conventions de travaux pour l'intégration des ouvrages de distribution d'énergie électrique des parties Est et Ouest ainsi que la convention pour l'intégration des réseaux de communication électronique dans l'environnement.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à les signer.
- AUTORISE la réalisation du programme de travaux susvisé.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Envoyé en préfecture le 20/09/2024

Reçu en préfecture le 20/09/2024

Publié le 24/09/2024

ID : 013-211301031-20240918-ST2409020-DE



– SE PRONONCE COMME SUIT :
UNANIMITE

POUR : 42

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme

Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence
Vice Président du Conseil Régional